



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 8 décembre 2006 — N° 70

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006 :

- Ordre des architectes du Québec ;
(Dépôt n° 788-20061208)
- Ordre des comptables généraux licenciés du Québec ;
(Dépôt n° 789-20061208)
- Ordre des dentistes du Québec ;
(Dépôt n° 790-20061208)
- Chambre des huissiers de justice du Québec ;
(Dépôt n° 791-20061208)
- Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;
(Dépôt n° 792-20061208)
- Ordre des ingénieurs du Québec ;
(Dépôt n° 793-20061208)
- Collège des médecins du Québec ;
(Dépôt n° 794-20061208)
- Ordre des médecins vétérinaires du Québec ;
(Dépôt n° 795-20061208)
- Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec ;
(Dépôt n° 796-20061208)
- Ordre des optométristes du Québec ;
(Dépôt n° 797-20061208)
- Ordre des pharmaciens du Québec ;
(Dépôt n° 798-20061208)

8 décembre 2006

- Ordre des psychologues du Québec ;
(Dépôt n° 799-20061208)
 - Ordre des sages-femmes du Québec ;
(Dépôt n° 800-20061208)
 - Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec ;
(Dépôt n° 801-20061208)
 - Ordre des technologues professionnels du Québec ;
(Dépôt n° 802-20061208)
 - Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.
(Dépôt n° 803-20061208)
-

M. Dupuis, leader du gouvernement, au nom de M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le plan stratégique 2006-2009 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec accompagné d'un tableau synthèse.
(Dépôt n° 804-20061208)

Mme Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil des relations interculturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.
(Dépôt n° 805-20061208)

M. le président dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 30 novembre 2006 :

Décision 1350 concernant le Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du juriconsulte ;
(Dépôt n° 806-20061208)

Décision 1351 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les documents parlementaires.
(Dépôt n° 807-20061208)

8 décembre 2006

Dépôts de rapports de commissions

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 6 et 7 décembre 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

(Dépôt n° 808-20061208)

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 7 décembre 2006, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi modifiant la Loi constituant en Corporation Sir George Williams University. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 809-20061208)

Le rapport est adopté.

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 7 décembre 2006, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Copropriété Le Parc. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 810-20061208)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bourdeau (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 620 citoyens et citoyennes de la circonscription de Berthier, concernant la sauvegarde de l'église de Saint-Barthélémy ;

(Dépôt n° 811-20061208)

8 décembre 2006

L'extrait d'une pétition, signée par 61 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement équitable des organismes communautaires Famille et le soutien aux parents du Québec.

(Dépôt n° 812-20061208)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bergeron (Verchères) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 117 742 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le respect de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre prévu par le Protocole de Kyoto.

(Dépôt n° 813-20061208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Bergeron (Verchères) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite le biologiste et cinéaste M. Jean Lemire et son équipe pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli au cours de la Mission Antarctique à bord du voilier québécois, le Sedna IV, qui a permis de nous sensibiliser davantage aux effets des changements climatiques et à l'urgence d'agir.

8 décembre 2006

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Caron (Terrebonne) présente une motion concernant les coupures de financement des groupes de femmes ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des droits de la personne qui se tiendra le 10 décembre 2006 et qui marquera le 58^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur le recouvrement de certaines créances ;

8 décembre 2006

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions et les recommandations de la commission dans le cadre de l'examen du rapport d'évaluation du Bureau d'évaluation médicale.
-

8 décembre 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que le principe du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 57 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 57 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

8 décembre 2006

À 13 h 04, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 51, Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 12 décembre 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

8 décembre 2006

En conséquence, à 15 h 26, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 décembre 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET